

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« sanction »

le mot :

« amende ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.